

Relevé de décisions du Conseil Communal
Mardi 20 juin 2017

N°17/32 Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Lille – Exercice 2016 -
Approbation

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/33 Compte Administratif 2016

En application de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le conseil communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année 2016.

Conformément à l'instruction M 14, ces états constatent les charges rattachées et les restes à réaliser de l'exercice 2016. Les documents relatifs à ces opérations seront annexés au compte administratif de la Ville de Lille.

Les opérations relatives à l'exercice 2016 sont les suivantes :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

❖ Crédits ouverts :	4 151 193, 10€
❖ Mandatés émis :	3 794 408,91 €

Le disponible global (excédent 2016 reporté au BS 2017) est **de 356 784,19 €**

II) SECTION D'INVESTISSEMENT :

❖ Crédits ouverts :	3 651 805,00 €
❖ Mandats émis sur crédits de paiement :	2 803 205,82 €

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/34 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEMN dans le cadre du dispositif des stewards urbains

L'action de l'association CITEO ADEMN est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de le pérenniser en 2017. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/36 Versement d'une subvention complémentaire au CCAS d'Hellemmes

Pour accompagner le Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, notamment l'EHPAD, et lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 190.000 €.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/37 Mise à disposition du Parc Engrand – Fixation de la redevance d'occupation

La Commune associée d'Hellemmes a été sollicitée par une entreprise souhaitant s'installer pour une durée de trois mois au sein du Centre Gustave Engrand à Hellemmes. Une convention définira les modalités de cette occupation. Il est demandé au Conseil Communal de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du Parc Gustave Engrand à 7 € par m².

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/38 Quartier de l'Épine – Construction du groupe scolaire Rostand – Autorisation de signature du marché de location de modulaires

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire Rostand dans le quartier de l'Épine à Hellemmes, il est envisagé de louer 778 m² de modulaires afin d'accueillir l'école maternelle de manière temporaire pendant les travaux. Il est donc nécessaire de lancer un marché de fournitures et de services avec prix forfaitaires pour la construction et le repliement et des prix unitaires pour la location de ces modulaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des pièces de ce marché.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/39 Acquisition des anciens magasins « tricots Duger » pour partie

La Commune associée d'Hellemmes a été informée de la cession d'une partie des anciens magasins « tricots Duger » situés 48, rue Faidherbe à Hellemmes. La Commune envisage d'y implanter sa médiathèque. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'acquisition de la propriété auprès de la société Saint Roch Habitat au prix de 750.000 € nets vendeur.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/40 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales en matière de sécurité et de prévention et de prendre en compte l'évolution des problématiques locales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance à Lille, Lomme et Hellemmes, qui se substituera au Contrat Local de Sécurité signé en 2009.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/41 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime « rénovation durable » à quatre Hellemmois et le versement d'une prime « ravalement de façade » à un Hellemmois.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/42 Service Extérieures des Pompes Funèbres – Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion est le document budgétaire du comptable public qui retrace toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion 2016 du Service Extérieur de Pompes Funèbres qui vous est présenté est le suivant :

- ❖ Dépenses : 4 506, 94 euros
- ❖ Recettes : 4 351, 73 euros

Le compte de gestion 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres fait donc apparaître un déficit de 155,21 euros.

Le résultat antérieur étant de 3 884, 86 euros, le résultat cumulé au 31 décembre 2016 est de 3 729, 65 euros.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°43 Service Extérieures des Pompes Funèbres – Compte Administratif 2016

Le compte administratif 2016 du Service Extérieur de Pompes Funèbres qui vous est présenté est le suivant :

- ❖ Dépenses : 4 506, 94 euros
- ❖ Recettes : 4 351, 73 euros

Le compte administratif 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres fait donc apparaître un déficit de 155, 21 euros.

Le résultat antérieur étant de 3 884, 86 euros, le résultat cumulé au 31 décembre 2016 est de 3 729, 65 euros.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/44 Conseil des Ecoles Publiques – Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Communal au sein de l'école Jean Jaurès

Par délibération n° 14/18 du 17 avril 2014, le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes avait désigné Madame Geneviève CRESSON afin de le représenter à l'école Jean Jaurès. Suite à sa démission il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir désigner Monsieur Kamal BADDOU membre du Conseil Communal d'Hellemmes, au Conseil de l'école Jean Jaurès.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/45 Versement d'une subvention à l'association des parents d'élèves du Collège Saint Exupéry

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la Commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. L'association des parents d'élèves du Collège Saint Exupéry a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 700 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/46 Actualisation des Tarifs relevant de la Direction Education, Jeunesse au 1^{er} septembre 2017

La Ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes réaffirment leur volonté d'offrir des équipements et des services publics de proximité nombreux et de qualité, avec cependant une tarification très étudiée pour les rendre accessibles à tous. L'organisation de ces services publics communaux représente un coût non négligeable pour la collectivité. Toutefois, il n'est proposé d'augmenter les tarifs que de l'inflation, prévisionnelle fixée à 0,8% par le projet de loi de finances pour 2017. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver les tarifs des services municipaux.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/47 Réalisation d'un diagnostic jeunesse – Versement d'une subvention à l'association APSN

L'APSN, Centre de ressources de la prévention spécialisée du Nord, souhaite réaliser un diagnostic jeunesse à l'échelle de la commune avec un regard particulier sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les quartiers de l'Epine et de Dombrowski. A ce titre, elle a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 14.051 € à cette association.

La délibération est adoptée à

N°17/48 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Itinéraires pour l'organisation d'un chantier d'insertion

Le club de prévention Itinéraires mène une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion des jeunes en proposant notamment des chantiers d'insertion permettant ainsi de lever les freins à l'emploi pour des jeunes sans qualification en leur faisant profiter d'une première expérience professionnelle. Afin de mettre en place un chantier d'insertion dans le secteur de l'Epine sur la structure Akado, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de 13.138,41 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

17/49 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Edouard et Célestin vont en bateau

L'association parentale « Edouard et Célestin vont en bateau » a pour objectif la mise en place d'une garderie parentale qui fonctionne en accueil périscolaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'association souhaite poursuivre le développement de ses activités et a, à ce titre, sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

17/50 Ecole de musique d'Hellemmes – nouvelle tarification

La délibération est retirée de l'ordre du jour

17/51 Nouveau règlement intérieur – Ecole de musique d'Hellemmes

L'Ecole de Musique d'Hellemmes tient une place forte d'enseignement artistique sur le territoire. Au vu du nombre d'élèves important et de son rayonnement, il convient d'officialiser un certain nombre de pratiques par la rédaction d'un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fréquentation de l'école. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir adopter le règlement public de l'Ecole de Musique d'Hellemmes.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

17/52 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association les blouses bleues

L'association les blouses bleues souhaite rénover les locaux qu'elle occupe. A ce titre, elle sollicite une aide financière exceptionnelle de 1.400 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

17/53 Versement d'une subvention complémentaire au Cercle Symphonique

Le Cercle Symphonique d'Hellemmes, acteur majeur de la culture sur la Commune, souhaite développer des actions de médiation culturelle et musicale dans les écoles hellemmoises et, de manière plus large, dans les quartiers. Afin de l'aider dans sa démarche, l'association a sollicité un soutien financier complémentaire de 2.100 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE